

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, BOULLIER Magali, SEIGNERET Ludivine,

Absent ayant donné bon pour pouvoir : RIVIERE Mickaël (à Danielle LACOUR).

Absent : Patrick LARRAY.

Secrétaire de séance : Sylvie DENIS

Date d'envoi de la convocation : 20 Mai 2022.

---

**APPROBATION DE L'AUGMENTATION DES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE  
POUR LES TRAVAUX « RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DES EAUX  
USEES RUE DES PLAINES ».**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation accordée par le Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau d'étude REALITES a été retenu pour un montant de 5 900 € HT, soit 7 080 € TTC pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du réseau « Eaux usées » dans la Rue des Plaines.

Suite à une nouvelle estimation des travaux portée à 125 000 € HT et avec un taux de 7,5%, les honoraires seraient portés à 9 375 € HT, soit 11 250 € TTC.

Le Maire propose d'approuver cette augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élèveraient à 9 375 € HT, soit 11 250 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle estimation des travaux pour un montant de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC
- Approuve l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre auprès du bureau d'études RÉALITÉS pour un montant de 9 375 € HT, soit 11 250 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études REALITÉS.

Fait et Délibéré à Pradines, le 24 Mai 2022.

Le Maire,  
Charles BRUN.